

DEROULEMENT DE CARRIERE DE LA CATEGORIE C

ECHELLE	GRADE	CONDITIONS D'ACCES AU GRADE
---------	-------	-----------------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE

2	Agent administratif	Sans concours
3	Agent administratif qualifié	CAP : Agents administratifs ayant 6 ans de services effectifs (25% de l'effectif du cadre d'emploi)
4	Adjoint administratif	Concours : 50% externe - 50% interne (1 an de services) CAP : promotion interne des agents administratifs ayant 10 ans de services (Une nomination pour 5 recrutements)
5	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	CAP : Adjoints administratifs ayant 6 ans de services effectifs (30% de l'effectif du cadre d'emplois)
6	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	CAP : Adjoints administratifs principaux de 2 ^e classe ayant 2 ans de services dans le 9 ^e échelon (15% de l'effectif du cadre d'emplois)

FILIERE TECHNIQUE

2	Agent d'entretien	Sans concours
3	Agent d'entretien qualifié	CAP : Agents d'entretien ayant 6 ans de services
3	Agent technique	Concours interne/externe (1 an de services filière technique) Concours externe sur épreuves ou sur titres
4	Agent technique qualifié	Concours interne/épreuves (3 ans de services filière technique) Concours externe/titres CAP : Agents techniques ayant atteint le 5 ^e échelon CAP : Promotion interne des agents d'entretien qualifiés (40 ans, 9 ans de services + examen professionnel) 1 nomination/2 avancements d'AT→ATQ
5	Agent technique principal	CAP : Agents techniques qualifiés ayant atteint le 5 ^e échelon
NEI	Agent technique en chef	CAP : Agents techniques principaux ayant 2 ans de services dans le 9 ^e échelon, (15% de l'effectif des agents techniques qualifiés, principaux et chefs)
3	Gardien d'immeubles	- Concours : 50% externe, 50% interne - CAP : promotion interne des agents d'entretien qualifiés (40 ans, 9 ans de services + examen professionnel) : 1 nomination pour 2 par concours
4	Gardien d'immeubles qualifié	CAP : Gardiens d'immeubles ayant atteint le 5 ^e échelon
5	Gardien d'immeubles principal	CAP : Gardiens d'immeubles qualifiés ayant atteint le 5 ^e échelon
NEI	Gardien d'immeubles en chef	CAP : Gardiens d'immeubles principaux ayant 2 ans d'ancienneté dans le 9 ^e échelon (15% de l'effectif des Gardien d'immeubles qualifiés, principaux et chefs)
3	Agent de salubrité	Sans concours (examen pour les fonctions d'agent de désinfection)
4	Agent de salubrité qualifié	CAP : Agents de salubrité ayant 6 ans de services
5	Agent de salubrité principal	CAP : Agents de salubrité qualifiés ayant 6 ans de services
NEI	Agent de salubrité en chef	CAP : Agents de salubrité principaux ayant 2 ans de services dans le 9 ^e échelon (15% de l'effectif des agents de salubrité qualifiés, principaux et chefs)
2	Conducteur	Sans concours après examen psychotechnique et médical
3	Conducteur spécialisé 1 ^{er} niveau	CAP : conducteurs ayant 10 ans de services + examen professionnel
4	Conducteur spécialisé 2 ^e niveau	CAP : Conducteurs spécialisés 1 ^{er} niveau ayant 10 ans de services + examen professionnel
5	Chef de garage	CAP : Conducteurs spécialisés 2 ^e niveau ayant 9 ans d'ancienneté dans le cadre d'emploi dont 4 ans en tant que conducteur 2 ^e niveau CAP : Conducteurs spécialisés 1 ^{er} niveau ayant 9 ans d'ancienneté dans le cadre d'emplois dont 4 ans en tant que Conducteur 1 ^{er} niveau + examen professionnel (création d'un poste pour 15 véhicules immatriculés)
NEI	Chef de garage principal	CAP : Chefs de garage ayant 2 ans de services dans le 9 ^e échelon (15% de l'effectif des Conducteurs 2 ^e niveau, chefs de garage et chefs de garage principaux)

ECHELLE	GRADE	CONDITIONS D'ACCES AU GRADE
---------	-------	-----------------------------

FILIERE TECHNIQUE (suite)

5	Agent de maîtrise	Concours externe ou interne pour les agents techniques ayant 3 ans de services ou 3 ^{ème} concours. CAP : promotion interne des agents techniques, des gardiens d'immeubles, des conducteurs et des agents de salubrité ayant 8 ans de services et ayant atteint le 5 ^e échelon (+ examen professionnel pour les conducteurs et agents de salubrité)
Spécifique	Agent de maîtrise qualifié	CAP : Agents de maîtrise titulaires ayant 3 ans de services (25% de l'effectif du cadre d'emplois)
Spécifique	Agent de maîtrise principal	CAP : Agents de maîtrise qualifiés ayant 3 ans de services

FILIERE CULTURELLE

2	Agent du patrimoine 2 ^e classe	Sans concours
3	Agent du patrimoine 1 ^{re} classe	CAP : Agents du patrimoine 2 ^e classe ayant atteint le 4 ^e échelon (25% de l'effectif)
4	Agent qualifié du patrimoine 2 ^e classe	Concours 1/3 externe, 2/3 interne (4 ans de services) CAP : Promotion interne des Agents du patrimoine ayant 10 ans de services effectifs (1 nomination pour 5 recrutements)
5	Agent qualifié du patrimoine 1 ^{re} classe	CAP : Agents qualifiés du patrimoine 2 ^e classe ayant atteint le 5 ^e échelon
NEI	Agent qualifié du patrimoine hors classe	CAP : Agents qualifiés 1 ^{re} classe ayant 2 ans de services dans le 9 ^e échelon (15% de l'effectif des Agents qualifiés du patrimoine 2 ^e classe, 1 ^{re} classe et hors classe)

FILIERE SPORTIVE

3	Aide opérateur	En voie d'extinction
4	Opérateur	Concours externe - CAP : Aides opérateurs ayant 8 ans de services
5	Opérateur qualifié	CAP : Opérateurs ayant 6 ans de services (30% de l'effectif des opérateurs, opérateurs qualifiés et principaux)
NEI	Opérateur principal	CAP : Opérateurs qualifiés ayant 2 ans de services dans le 9 ^e échelon (15% de l'effectif du cadre d'emplois)

FILIERE SOCIALE

2	Agent social	Sans concours
3	Agent social qualifié 2 ^e classe	Concours sur titres - CAP : Agents sociaux ayant 10 de services dans le grade
4	Agent social qualifié 1 ^{re} classe	CAP : Agents sociaux qualifiés 2 ^e classe ayant 10 ans de services (15% de l'effectif du cadre d'emplois)

3	ATSEM 2 ^e classe	Concours externe sur titres
4	ATSEM 1 ^{re} classe	CAP : ATSEM 2 ^e classe ayant 10 ans de services (15% de l'effectif du cadre d'emplois)

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

2	Aide médico-technique	Sans concours
3	Aide médico-technique qualifié	CAP : Aides médico-technique ayant 6 ans de services (25% de l'effectif)

ECHELLE	GRADE	CONDITIONS D'ACCES AU GRADE
---------	-------	-----------------------------

FILIERE MEDICO-SOCIALE

3	Auxiliaire de soins	Concours sur titres
4	Auxiliaire de soins principal	CAP : Auxiliaires de soins ayant atteint le 7 ^e échelon (25% de l'effectif du cadre d'emplois)
5	Auxiliaire de soins en chef	CAP : Auxiliaires de soins principales ayant atteint le 8 ^e échelon (10% de l'effectif du cadre d'emplois)

3	Auxiliaire de puériculture	Concours sur titres
4	Auxiliaire de puériculture principal	CAP : Auxiliaires de puériculture ayant atteint le 7 ^e échelon (25% de l'effectif du cadre d'emplois)
4	Auxiliaire de puériculture en chef	CAP : Auxiliaires de puériculture principales ayant atteint le 8 ^e échelon (10% de l'effectif du cadre d'emplois)

FILIERE POLICE MUNICIPALE

3	Garde champêtre	Concours sur épreuves
4	Garde champêtre principal	CAP : Gardes champêtres ayant atteint le 7 ^e échelon
5	Garde champêtre en chef	CAP : Gardes champêtres principaux ayant atteint le 8 ^e échelon

3	Gardien de police municipale	Concours sur épreuves
4	Gardien de police municipale principal	CAP : Gardiens ayant 2 ans de services
5	Brigadier et brigadier chef	CAP : Gardiens principaux ayant 4 ans de services Brigadiers chefs à partir du 6 ^e échelon
Spécifique	Brigadier chef principal	CAP : Brigadiers et brigadiers chefs ayant 2 ans de services
Spécifique	Chef de police	CAP : Brigadiers chefs principaux après formation ou brigadiers et brigadiers chefs ayant 1 an de services et après formation (20% de l'effectif du cadre d'emplois ou 1 nomination pour au moins 15 agents)

FILIERE ANIMATION

2	Agent d'animation	Sans concours
3	Agent d'animation qualifié	CAP : Agents d'animation ayant 6 ans de services (25% de l'effectif)

4	Adjoint d'animation	Concours externe 50% et interne 50% CAP : Promotion interne des agents d'animation ayant 10 ans de services dans le cadre d'emplois (1 nomination pour 5 recrutements)
5	Adjoint d'animation qualifié	CAP : Adjoints d'animation ayant 6 ans de services (30% de l'effectif)
NEI	Adjoint d'animation principal	CAP : Adjoints d'animation qualifiés ayant 2 ans de services dans le 9 ^e échelon (15% de l'effectif du cadre d'emplois)

FILIERE SECURITE CIVILE

3	Sapeur de 2 ^e classe	-Concours sur épreuve ouvert aux candidats titulaires au moins du brevet d'études du 1 ^{er} cycle, du brevet des collèges, ou du diplôme national du brevet ou d'un titre ou diplôme homologué au niveau V -Concours sur épreuve ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires justifiant de 3 ans de services effectifs ainsi qu'aux auxiliaires, militaires et volontaires de la sécurité civile (50%)
4	Sapeur de 1 ^{re} classe	CAP : Sapeurs 2 ^e classe ayant 1 an de services
5	Caporal - Caporal chef	Aux choix, après avis de la CAP, pour les sapeurs de 1 ^{re} classe ayant 2 ans de services effectifs et ayant acquis des unités de valeurs
Spécifique	Sergent - Sergent chef	Aux choix, après avis de la CAP, pour les caporaux ayant 5 ans de services effectifs et ayant acquis des unités de valeurs
Spécifique	Adjudant - Adjudant chef	Aux choix, après avis de la CAP, pour les sergents ayant 6 ans de services effectifs et ayant acquis des unités de valeurs